

221C2273  
FR0000071946-FS0712

3 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALTEN**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 septembre 2021, le fonds de dotation Les Institutions Or Raphaël<sup>1</sup> (47 rue Marcel Dassault, 92100 Boulogne-Billancourt) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote en assemblée générale ordinaire (AGO) de la société ALTEN et détenir 1 312 350 actions ALTEN représentant 2 595 900 droits de vote en AGO, soit 3,82% du capital et 6,56% des droits de vote en AGO de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la donation temporaire de l'usufruit de 1 283 550 actions ALTEN préalablement détenu par M. Simon Azoulay au profit du fonds de dotation Les Institutions Or Raphaël, intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2021, avec retour de l'usufruit prévu au 31 août 2024.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de la loi du 4 août 2008, présidé par M. Bruno Benoliel.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 34 360 855 actions représentant 39 562 332 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.